

Mairie d'HEUDICOURT

2 Grand'Rue – 27860 HEUDICOURT

PROCÈS VERBAL

de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--------------------------|-----------------|
| Date de convocation..... | 18 février 2025 |
| Date de publication..... | 6 mars 2025 |
| Nombre de Conseillers | |
| En exercice..... | 13 |
| Quorum | 7 |
| Présents..... | 10 |
| Pouvoir..... | 1 |
| Votes exprimés..... | 11 |

L'an deux mil vingt-cinq, **MERCREDI 26 FÉVRIER**, à 19 heures.

Le Conseil Municipal d'HEUDICOURT, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUCHE, Maire.

Etaient Présents : M. Jean-Jacques BOUCHE, Maire, M. David DAVERTON & Mme Marie-Paule KARKOSZKA, Adjoints, M. Patrick LEFEBVRE, M. Florian HOUSSIAUX, Mme Marie-Christine LEBEL, Mme Angélique VAUQUELIN (*arrivée à 19h45*), M. Bernard BUISSET, M. Georges TERNISIEN & Mme Anne HARRIVET
Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé : M. Richard ASCIAK, donnant pouvoir à M. David DAVERTON.

Absents : M. Valentin CLOUET & M. Frédéric BONNAIRE.

M. Florian HOUSSIAUX a été élu secrétaire de séance.

Approbation, à l'unanimité, du Procès-Verbal de la réunion du 13 décembre 2024.

Ordre du Jour

- ♦ Réfection de la toiture de l'école : Demandes de subventions aux titres : de la DETR (Etat) et du Fonds de Solidarité Communale et Scolaire (Département)
- ♦ Travaux école (isolation, fenêtres, régulateur chauffage) : Demande de subvention au titre du Fonds Vert (Etat) et du Fonds de Concours du SIEGE
- ♦ Protection incendie des bâtiments communaux : Contrat de maintenance multiservices
- ♦ ENEDIS : Convention de servitude pour branchement
- ♦ Application PanneauPocket
- ♦ Préparation du Budget Primitif 2025 :
 - Examen des subventions ;
 - Examen des travaux d'investissement à programmer
- ♦ Salle des Fêtes : Tarifs au 01 04 2025
- ♦ Concessions de cimetière : Tarifs au 01 04 2025
- ♦ Questions diverses.

.../...

I - RÉFECTION de la TOITURE de l'ÉCOLE : DEMANDES de SUBVENTIONS aux titres de la DETR et du FONDS de SOLIDARITÉ COMMUNALE et SCOLAIRE

(Délibération n° 333 – 2025 - 1)

Vu l'état de la toiture de l'école, très dégradé, et la dangerosité des ardoises qui tombent dans la cour de récréation,

Considérant le souhait de la commune de procéder à la réfection de cette toiture,

Vu le devis présenté s'élevant à 54 392,94 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité :

- De solliciter des aides financières : au titre de la DETR et au titre du Fonds de Solidarité Communale et Scolaire, suivant le plan de financement établi ci-dessous,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

| Source | Montant | Taux |
|---|--------------------|--------------|
| DETR – Etat | 21 757,00 € | 40 % |
| Fonds de Solidarité Communale et Scolaire - Département | 5 439,00 € | 10 % |
| Fonds propres – Autofinancement | 27 196,94 € | 50 % |
| Total HT | 54 392,94 € | 100 % |

II - TRAVAUX ECOLE : DEMANDES d'AIDES FINANCIÈRES au titre du FONDS VERT et FONDS de CONCOURS du SIEGE - (Délibération n° 333 - 2025 - 2)

Vu la nécessité de réaliser des travaux à l'école, l'objectif de ce projet étant l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment ;

Vu l'audit énergétique réalisé,

Considérant la volonté de la Municipalité de préserver son école et de procéder aux travaux nécessaires ;

Vu les différents devis établis :

- ♦ Isolation extérieure, fenêtres 52 137,52 € HT, soit 62 565,02 € TTC
- ♦ Chauffage : Régulateurs-sondes-horloge..... 3 078,05 € HT, soit 3 693,66 € TTC
- ♦ VMC..... 10 000 € HT, soit 12 000,00 € TTC (*devis en attente*)

Coût total des travaux HT : **65 215,57 €**

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité :

- de solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert et un Fonds de Concours auprès du SIEGE, suivant le plan de financement établi ci-après,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

| Source | Montant | Taux |
|---------------------------------|--------------------|------------------|
| Fonds Vert - Etat | 39 129,00 € | 60,00 % |
| SIEGE | 10 000,00 € | 15,34 % |
| Fonds propres – Autofinancement | 16 086,57 € | 24,66 % |
| Total HT | 65 215,57 € | 100.000 % |

Monsieur le Maire rappelle que le Département a alloué à la commune une aide financière de 17 498 € pour ces travaux (hors VMC), incluant la réfection du carrelage de la classe des CM.

Arrivée de Madame Angélique VAUQUELIN à 19h45.

III - PROTECTION INCENDIE des BÂTIMENTS COMMUNAUX : CONTRAT de MAINTENANCE MULTISERVICES - (Délibération n° 333 - 2025 - 3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition de Contrat de maintenance multiservices, relative à la vérification annuelle des extincteurs de l'ensemble des bâtiments communaux, établie par l'entreprise BERNAUD Incendie « forfait classique », s'élevant à 16,77 € HT soit 20,12 € TTC par appareil + 52 € HT soit 62,40 € TTC de frais de déplacement ;

Considérant la nécessité d'avoir un Contrat de maintenance en matière de protection incendie ;

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le Contrat de maintenance établi par l'entreprise BERNAUD Incendie pour les montants indiqués ci-dessus, pour une durée de 3 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet et à son ordonnancement.

IV - SALLE des FÊTES : REMBOURSEMENT RÉSERVATION - (Délibération n° 333 - 2025 - 4)

Vu la réservation de la salle des fêtes pour le week-end du 5-6 juillet 2025,

Vu le règlement par chèque d'un montant de 75 € et encaissé (souche N0172132),

Considérant la demande d'annulation de cette location par courrier en date du 12 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide, à l'unanimité, de **REMBOURSER** au pétitionnaire, par virement bancaire, la somme de **75 €**.

V - ENEDIS : CONVENTION de SERVITUDE pour BRANCHEMENT (Délibération n° 333 - 2025 - 5)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de signer avec ENEDIS, lorsque cela s'avère nécessaire, une convention de servitude pour branchement, ;

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer chaque convention de servitude pour branchement.

VI - PANNEAUPOCKET - (Délibération n° 333 - 2025 - 6)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la proposition financière établie, relative à un abonnement à l'application PanneauPocket, à savoir :

- 1 an : 130 € TTC
- 2 ans : 260 € TTC + un trimestre supplémentaire offert
- 3 ans : 390 € TTC + un semestre supplémentaire offert ;

Le Conseil Municipal, après délibérations (Contre : 7 – Abstention : 1 – Pour : 3), donne un **AVIS DÉFAVORABLE** à la proposition d'abonnement à PanneauPocket.

VII - EXAMEN des SUBVENTIONS à ACCORDER

Les Membres du Conseil Municipal ont décidé de retenir en priorité les Associations ci-après :

| | |
|--|---|
| - Comité des Fêtes | 2 000 € |
| - Réunir..... | 1 500 € |
| - Sté Saint Vincent de Paul | 250 € |
| - Trait d'Union | 50 € (Contre : 2 – Abstention : 0 – Pour : 9) |
| - Fondation du Patrimoine | 100 € |
| - Union Sportive d'Etrépagny (USE) | 250 € |
| - CFAIE Val de Reuil | 150 € (50 € par enfant) |
| - CFA Evreux | 50 € (50 € par enfant) |
| | 4 350 €. |

Le montant attribué ne sera définitif qu'à compter du prochain vote du Budget Primitif 2025 et sera conditionné par la réception de la demande de subvention.

VIII - INVESTISSEMENTS

Après étude et proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil ont arrêté les différentes priorités en matière de travaux d'investissement sur 2025, sachant qu'elles seront entérinées lors du vote du Budget.

(D = Dépenses – R = Recettes) :

Travaux Ecole

| | |
|-------------------------|--|
| D 62 566 € | Isolation extérieure |
| D 12 000 € | VMC |
| D 11 195 € | Carrelage classe des CM |
| D 3 694 € | Régulateurs, sondes, horloge (chaudière) |
| R 17 498 € | Subvention du Département obtenue |
| R 39 129 € | Subvention Fonds Vert espérée (60 %) |
| R 10 000 € | Fonds de concours du SIEGE |
| D 65 272 € | Réfection de la toiture |
| R 5 439 € | Subvention du Département espérée (10 %) |
| R 21 757 € | Subvention de l'Etat – DETR espérée (40 %) |

Sécurité incendie (Restes à Réaliser 2024)

| | |
|------------------------|--|
| R 1 193 € | Subvention DETR obtenue (30 %) |
| R 1 193 € | Subvention Départementale obtenue (30 %) |

Local technique (Restes à Réaliser 2024)

| | |
|------------------------|---|
| R 5 000 € | Réfection toiture : Subvention Fondation du Patrimoine obtenue (20 %) |
| D 1 850 € | Outillage : tronçonneuse, débroussailleuse. |

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été sollicitée au titre de la DETR en 2024 pour la réfection de la toiture mais n'a pas été retenue. Elle a été redéposée pour 2025.

Mairie-Agence Postale Communale

D 2 491 €.....Porte blindée Agence Postale
Monsieur le Maire informe avoir demandé un devis pour l'installation de caméras sur le bâtiment et pour la pose de barreaux à la fenêtre de l'Agence Postale.

Travaux Voirie

| | |
|-------------------------|---|
| D 1 044 € | rue de Marquebeuf. (Restes à Réaliser 2024) |
| D 12 440 € | rue du Bosc Renard |

Aménagement sol pour poubelles à la salle des fêtes (Restes à Réaliser 2024)

D 1 776 €.....Travaux.

Reliures

D 1 700 €.....Registres communaux.

Rucher

D 500 €.....Provision achats divers.

Prévention

D 300 €.....Chariot de lavage, service école

D 700 €Chariot de transport, service agence postale.

IX - SALLE des FÊTES : TARIFS à compter du 1^{er} AVRIL 2025 - (Délibération n° 333 - 2025 - 7)

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2 % les tarifs de location de la salle des fêtes, à compter du 1^{er} avril 2025, comme suit :

| | 1 ^{er} jour | | Jour supplémentaire | | Vin d'honneur / Réunion | |
|------------------------------------|----------------------|--------------|---------------------|--------------|-------------------------|--------------|
| | Village | Hors village | Village | Hors village | Village | Hors Village |
| Petite salle (80 pers) | 219 € | 445 € | 63 € | 106 € | 111 € | 208 € |
| Moyenne salle (120 pers) | 314 € | 561 € | 82 € | 139 € | 152 € | 315 € |
| Grande salle (200 pers) | 378 € | 658 € | 105 € | 175 € | 201 € | 400 € |

Les tarifs relatifs à la vaisselle restent inchangés, à savoir :

Location de la vaisselle

☞ Pour un Repas : 1 € par couvert complet.

☞ Pour un Vin d'Honneur : 0,15 € par coupe sortie.

Bris ou perte de vaisselle

☞ 1,50 € par couvert cassé, perdu ou détérioré (assiette, verre, couvert), les autres équipements étant facturés au tarif en vigueur.

Il est évoqué la possibilité de simplifier les tarifs de location à partir de 2026. Une réflexion sera faite courant 2025.

X - CIMETIÈRE : TARIFS CONCESSIONS à compter du 1^{er} AVRIL 2025

(Délibération n° 333 - 2025 - 8)

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2 % les tarifs des concessions du cimetière, à compter du 1^{er} avril 2025, comme suit :

| | |
|----------------------------------|-------|
| Concession cinquantenaire | 317 € |
| Concession perpétuelle | 593 € |
| Concession caverne 25 ans | 157 € |
| Concession caverne 50 ans | 312 € |
| Caverne (tarif fixe) | 700 € |

XI - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des différents courriers parvenus en Mairie depuis la dernière réunion, à savoir :

- ♦ Courrier, en date du 29 janvier 2025, de Monsieur le Sénateur Hervé MAUREY, par lequel il remercie la commune pour l'envoi du journal l'Heudicourtois, et félicite la municipalité pour cette publication d'une grande qualité et très intéressante.
- ♦ Mail, en date du 18 février 2025, de Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Eure Alexandre RASSAËRT informant que le Département a décidé de maintenir un soutien financier aux communes mais sur un périmètre plus restreint que les années précédentes, considérant la situation financière préoccupante des Départements de France, et malgré une gestion rigoureuse du budget.
- ♦ L'Association Petit-fils propose, pour les personnes âgées, des services d'aide à domicile sur mesure, assurés par des auxiliaires de vie professionnelles. Leurs services s'articulent autour d'une gamme de prestations telles que : Aide à l'autonomie, aide aux repas, accompagnements extérieurs (rdv et courses...), dame de compagnie et stimulation cognitive, présence de nuit, présence 24h/24, assistance administrative.
Coordonnées : 5 rue Alsace Lorraine 27200 Vernon – Tél. 02 78 94 98 60 – petit-fils.com
- ♦ L'Association l'Arbrachats27 recrute : Des familles d'accueil temporaires, des bénévoles pour collectes, des bénévoles pour la gestion de trappage.
Coordonnées : 06 15 61 79 48 ou 07 83 77 10 85 – association.larbrachats@gmail.com
- ♦ Monsieur le Maire informe que la CCVN a lancé un appel à projets pour l'implantation de véhicules électriques en autopartage. 4 communes pourraient se partager un véhicule. Les Membres présents décident de ne pas participer à cet appel à projet.
- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire de faire un rappel aux habitants relatifs aux déjections canines à ramasser et autres incivilités.
- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier aux habitants dont les haies débordent sur la voie publique.
- ♦ Pour les personnes intéressées par l'achat d'un bac de compostage, un lien sera mis sur la page Facebook.
- ♦ Il est demandé à Monsieur le Maire de se renseigner pour l'installation de panneaux « 30 » rue Bourgeoise. Un collectif serait créé pour demander également l'installation de panneaux « 30 » rue de la Villeneuve, car les automobilistes roulent trop vite.
- ♦ Monsieur le Maire informe qu'un broyeur sera à disposition pendant 3 jours en Juin prochain.
- ♦ Il est évoqué l'idée de ré-ouvrir des chemins communaux, tels que : Le Mont Rouge, chemin du Curé, Chemin à la Folie, chemin du Clos du Bois, celui près du 13 rue des Boissières pourrait servir de dépôts de détritux ?
- ♦ Il est signalé que le chemin à la Folie est rempli d'eau.
- ♦ Une demande est faite quant à la réalisation d'un plan répertoriant les chemins communaux.

La séance est levée à 22h40.



**Le secrétaire de séance,
Florian HOUSSIAUX**



**Le Maire,
Jean-Jacques BOUCHE**